



La Cour suprême de l'Illinois réduit la caution de Philip Morris

Rubrique : actualités - Date : lundi 22 septembre 2003

Le Figaro économie annonce que la cour suprême de l'Illinois a infirmé avant-hier la décision du tribunal qui avait remis en cause la forte réduction de la caution demandée à Philip Morris pour faire appel d'une « très sévère » condamnation.

Le journal qui rappelle qu'en mars le fabricant de cigarettes avait été condamné à payer 10,1 milliards de dollars de dommages et intérêts après une plainte de fumeurs lui reprochant d'avoir sous estimé la dangerosité des « lights », précise que l'appel de Philip Morris devient recevable moyennant une caution de 6 et non de 12 milliards de dollars.